



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

18. ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE POUR L'ESPACE **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Exposé :

La Ville de Quimperlé dispose d'une salle de spectacle à l'Espace Benoitte Groult.

Un grill technique a été acquis il y a 4 ans pour la scène de la salle Laïta, permettant d'y suspendre des projecteurs.

Depuis cette date, un responsable du site, qualifié en régie de spectacles, a été recruté.

Afin de limiter le recours à la location, la Ville de Quimperlé souhaite s'équiper en matériel de sonorisation et d'éclairage scénique, avec une programmation sur 2 exercices budgétaires

Une enveloppe de 30 000 € TTC (25 000 € HT) va être inscrite aux Budgets Primitifs d'investissement 2018, 2019 et 2020.

Le Conseil Départemental octroie 30 % de subvention pour l'acquisition de ce type de matériel lorsque le site n'était pas déjà équipé. De plus, la Ville doit justifier d'un projet de diffusion de spectacles et être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles.

La Ville répondant à ces critères, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental du Finistère afin de bénéficier d'une aide financière estimée à 7 500 € par exercice, pour les acquisitions de matériel scénique programmées en 2018, 2019 et 2020.

PLAN DE FINANCEMENT

	BP HT	Participation Conseil Départemental	Reste à charge Ville de Quimperlé
2018	25 000 € HT	7 500 € HT	17 500 € HT
2019	25 000 € HT	7 500 € HT	17 500 € HT
2020	25 000 € HT	7 500 € HT	17 500 € HT
TOTAL	75 000 € HT	22 500 € HT	52 500 € HT

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Finistère pour l'acquisition de matériel scénique sur la base du plan de financement susvisé.

Avis favorable de la commission vie associative, jumelages, coopérations et égalité femme-homme du 22 mars 2018.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.